

Montpellier, le 24 août 2022

Le préfet de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs les maires

Mesdames et messieurs les présidents des
EPCI

Affaire suivie par : Bureau de la planification et des sécurités
Téléphone : 04 67 61 60 44/46
Mél : pref-defense-protection-civile@herault.gouv.fr

Objet : Campagne de communication « pluie-inondation méditerranéennes » 2022

Plusieurs épisodes récents de crues ou d'inondations majeures nous rappelle la sensibilité de notre département à ces phénomènes et la nécessité de s'y préparer au mieux.

Cette récurrence d'évènements pluvieux intenses, aggravés par le changement climatique, peut causer la mort de personnes et des dégâts matériels considérables.

Dans ce contexte, l'enjeu central est que chacun soit davantage conscient des risques et véritablement acteur de sa propre sécurité, pour préserver des vies humaines et limiter autant que possible les conséquences des inondations, qui peuvent être dramatiques.

Depuis 2016, une campagne annuelle d'information des populations exposées aux phénomènes méditerranéens est mise en place par les services du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministre de l'intérieur et des outre-mer en collaboration avec les préfetures concernées.

Pour 2022, la campagne de communication nationale débutera le 25 août et prendra fin le 30 novembre, elle s'appuiera sur une diffusion massive par kit de communication, spot radio et télé, campagne sur les réseaux sociaux, presse, mailing et relais par les partenaires publics et para-publics.

Elle vise à mieux faire connaître les bons comportements à adopter en cas de crise tout au long de la période d'exposition aux phénomènes méditerranéens.

Alors que la mer Méditerranée subit une canicule marine (température de l'eau jusqu'à 6,5°C supérieur à la normale) présageant le risque de fortes intempéries dès le fin de l'été, Il est essentiel que vous preniez part à cette campagne, que vous communiquiez sur les dispositifs d'alerte et les bons comportements ainsi que sur les documents relevant de votre responsabilité, notamment le plan (inter-) communal de sauvegarde et le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Les outils de communication à destination de la population sont mis à disposition par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le site internet dédié www.pluie-inondation.gouv.fr.

Je vous rappelle également que vous avez la possibilité de vous inscrire aux dispositifs d'avertissement automatiques APIC mis en œuvre par Météo France et Vigicrues Flash développé par le réseau Vigicrues du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ces dispositifs viennent en complément des outils de prévention et des messages de vigilance. Il s'agit d'outils indispensables à la gestion du risque inondation à l'échelle communale ou intercommunale.

Depuis cette année, une application smartphone « Vigicrues » permet de consulter l'état des principaux cours d'eau et de paramétrer des avertissements personnalisés sur l'état de la vigilance et le niveau des cours d'eau.

L'application Vigicrues est téléchargeable gratuitement sur les boutiques d'application. Vigicrues Flash est accessible gratuitement à partir du site : <https://www.vigicrues.gouv.fr>. Ces services sont indispensables pour mieux se préparer aux risques de crues.

Votre concours dans le relais de la communication et dans la prise en compte des dispositifs de vigilance est essentiel pour assurer la sécurité du plus grand nombre de nos concitoyens.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter tout complément que vous jugerez nécessaire.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La sous-préfecte, directrice de cabinet



Elisa BASSO

Copie : sous-préfectures, DDTM, Météo France, DREAL SPC, SDIS